

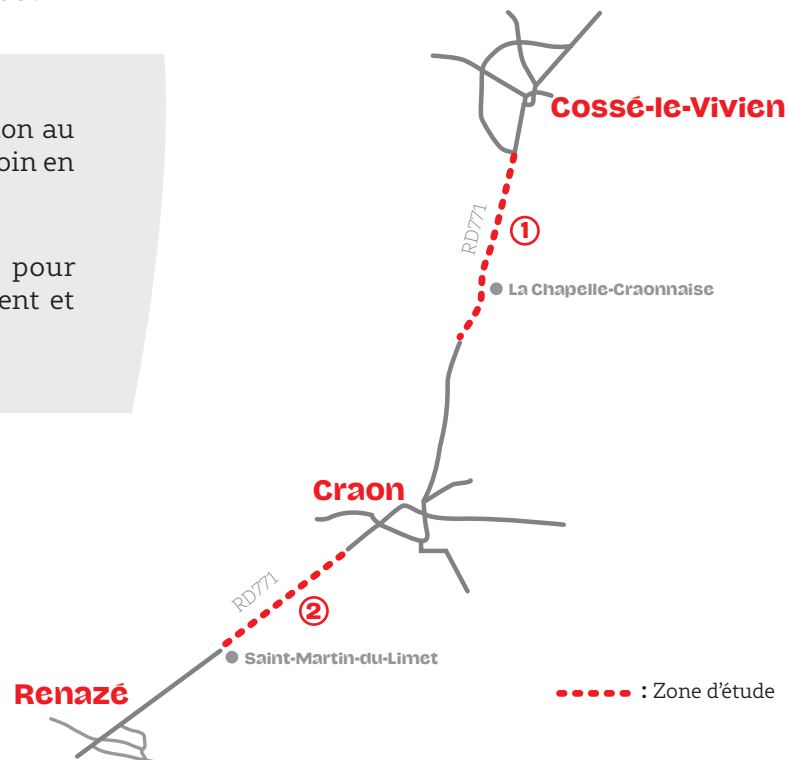
Aménagement entre Cossé-le-Vivien et Renazé

Contexte

→ Le plan routier départemental 2022-2028, adopté par l'assemblée le 5 Juillet 2022, liste les projets d'aménagement du réseau routier programmés sur la période 2022 – 2028 parmi lesquels la poursuite de l'aménagement de la RD771 entre Cossé-le-Vivien et Renazé pour la mise en œuvre de créneaux de dépassement.

Avant toute prise de décision, le Département a piloté, en 2018-2019, une étude d'opportunité entre Laval et Renazé. Le résultat de ces expertises a permis de :

- Se prononcer sur la pertinence de l'opération au regard de son intérêt économique et du besoin en mobilité ;
- Retenir deux secteurs spécifiques pour l'implantation de créneaux de dépassement et pour la poursuite des analyses.



Les objectifs

Renforcer et favoriser la liaison stratégique vers la façade atlantique en offrant un temps de déplacement fiable et un parcours sécurisé en :

- Réduisant les conflits entre les différents usagers
- Améliorant les capacités de dépassement.

Promouvoir les échanges économiques entre le département de la Mayenne et Nantes/Saint-Nazaire en poursuivant les aménagements déjà réalisés sur cet axe dans les départements voisins de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique.

L'environnement

Les enjeux



Riverains à proximité immédiate de la RD771



Proximité de la voie verte



Activités agricoles



Réseau hydrographique – Vallée de l'Usure



Zones humides de fond de vallée



Présence d'espèces protégées

Les investigations

Pour mener cette étude, des investigations et expertises sont nécessaires sur le terrain et ont débuté en septembre 2021. Le bureau d'études SCE (44) a été missionné pour conduire ces études préalables à l'établissement du dossier d'enquête publique. Elles se sont poursuivies jusqu'août 2022 sur une année entière pour cibler notamment le cycle

complet de la biodiversité. Sur cette période, d'autres analyses ont été programmées pour établir une bonne représentation de l'état existant : campagne de comptages trafic et bruit, repérage de zones humides, enquête agricole.

Communication et concertation

Tout au long de l'élaboration du projet, une démarche de concertation est engagée avec tous les acteurs du territoire :

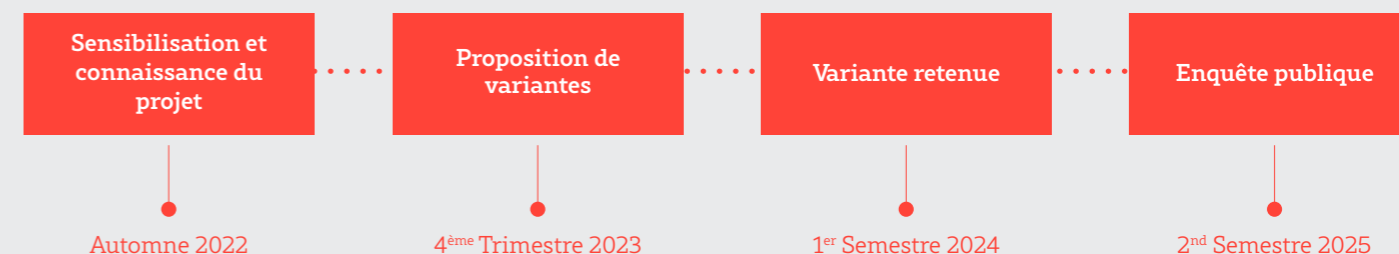
- Le Comité de pilotage composé des élus de la zone d'études ;
- Les riverains, les acteurs économiques, les exploitants agricoles ;
- Les associations, les usagers, le grand public ;
- Les services instructeurs.

Un site internet est spécifiquement dédié à cette opération et permettra de relayer à chaque étape clé de la procédure :

- Toute l'actualité sur le déroulement des études préalables ;
- L'ensemble des modalités envisagées pour la concertation.

Rendez vous sur may-dialogue.lamayenne.fr

Les étapes clés



De nombreux temps forts vont être organisés tout au long des étapes clés de la construction du projet :

→ Organisation d'ateliers de 20 à 30 personnes pour une écoute et participation optimisées. Ceux-ci permettront aux participants d'enrichir le diagnostic du territoire et d'exprimer leur avis face aux propositions du maître d'ouvrage. Inscription possible via le site dédié ou en mairie :

- Socio-économie ;
- Cadre de vie, enjeux environnementaux et agricoles

→ Réunions publiques pour une information des avancées de l'opération à plus grande échelle et un nouvel échange.

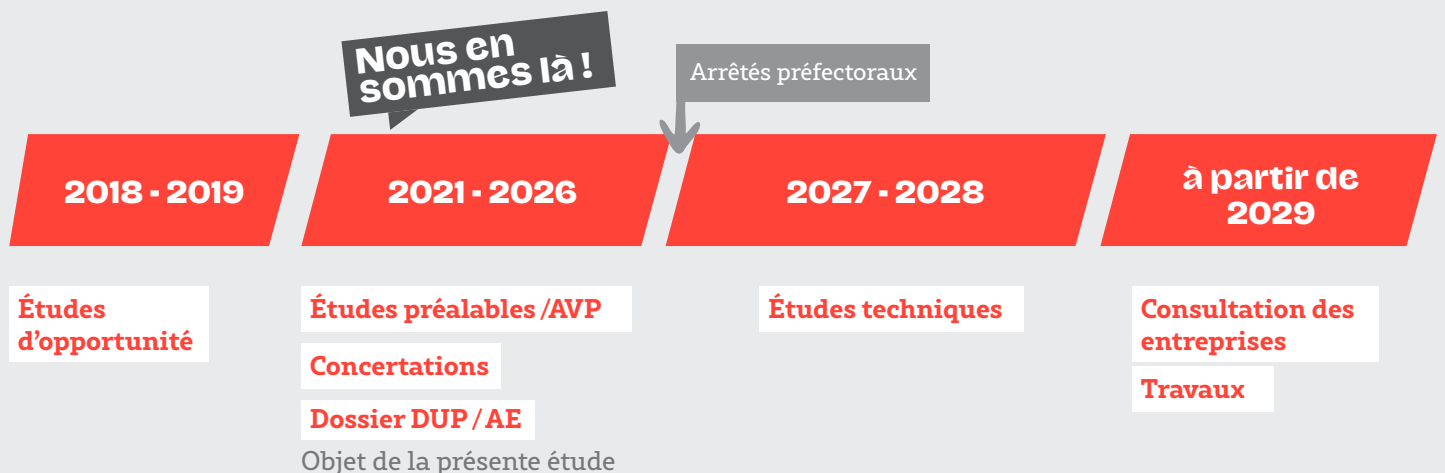
→ Les premières dates à retenir :

- 30 novembre 2022 : 9h30 Atelier enjeux socio-économiques, salle de la communauté de commune de Craon
- 30 novembre 2022 : 14h00 Atelier cadre de vie, salle de la communauté de commune de Craon (pour les habitants du secteur Craon/Renazé)
- 1^{er} décembre 2022 : 9h30 Atelier cadre de vie, salle Saint-Exupéry, place du Champ de foire à Cossé-le-Vivien (pour les habitants du secteur Cossé-le-Vivien/Craon)

Inscription possible via may-dialogue.lamayenne.fr ou en mairie



Le calendrier



AVP : Avant Projet
DUP : Déclaration d'utilité publique
AE : Autorisation environnementale

